

## *L'évolution des abattoirs de petits ruminants marque une tendance délétère pour le développement des filières ovines et caprines.*

**Qui dit nouvelle année dit souvent sortie des données statistiques de l'année précédente. En ce début d'année 2025, ce sont les chiffres d'abattage qui sont rendus disponibles. Le moins que l'on puisse dire c'est que pour les petits ruminants, ces données ne sont pas bonnes. Il y a eu moins d'abattage d'ovins (-8 584 moutons, -11,4%) et de caprins (-8 451 caprins, -24,3%). Quel avenir pour les filières en Belgique si les outils d'abattages ne sont plus présents sur le territoire national ?**

Nicolas Marchal chargé de mission ovin – caprin au collège des producteurs.

L'abattage est une étape nécessaire et obligatoire pour les filières allaitantes et pour la valorisation des co-produits de l'élevage laitier (chevreaux, chèvres et brebis de réformes, agneaux laitons). Avec les années, une concentration des abattoirs s'est constaté dans toutes les espèces. Pour les petits ruminants, l'écart entre la production et l'abattage se marque de plus en plus fort et pourrait créer des problématiques pour la valorisation des animaux.

Quels sont les éléments d'analyses et les tendances à tirer des nouvelles données disponibles concernant la transformation en carcasse de nos moutons et chèvres ?

### *Un cheptel en croissance et des abattages en chute libre.*

Les données de la production primaire sont claires, le cheptel augmente chaque année en Wallonie, voir figure 1, et reste stable en Flandre. Les volumes d'abattages devraient par conséquent suivre cette tendance. Mais ce n'est actuellement pas le cas, voir figure 2. L'abattage en dehors des outils officiels augmentent donc. Cela pourrait poser des questions en termes de salubrité publique et de santé publique. Mais ces arguments ne permettent pas aujourd'hui d'activer des mécanismes concrets et suffisants au soutien de l'abattage de petits ruminants.

Comme la filière le demande depuis plusieurs années, le développement de 2 chaînes dédiées pourrait permettre de récupérer des volumes aujourd'hui dédiés aux abattages privés, voir clandestins

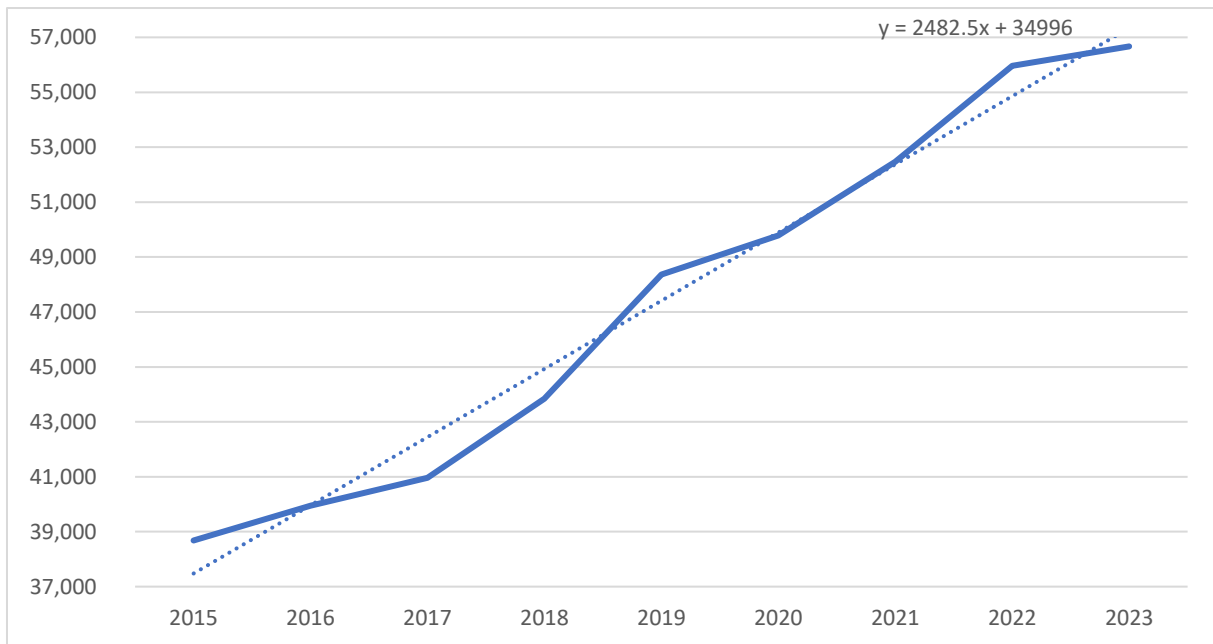


Figure 1 : Nombre de brebis détenues par des éleveurs professionnels en Wallonie au cours des 9 dernières années.

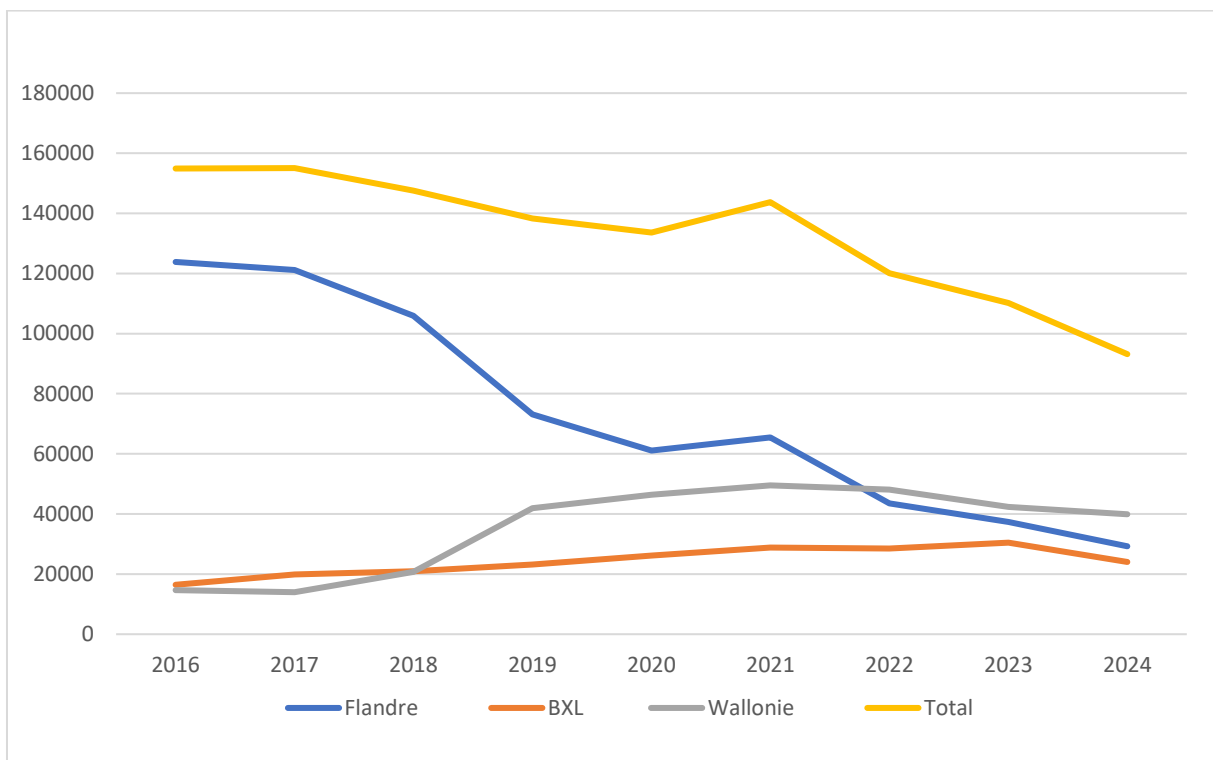


Figure 2 : Volumes d'abattage de petits ruminants au cours des 9 dernières années

### L'abattage privé en sursis en Belgique grâce au Sénat.

Les évolutions réglementaires ne sont pas favorables pour les filières, le Sénat propose la fin des abattages privés pour les particuliers. Ces derniers permettaient à certains éleveurs de valoriser leurs animaux par de la vente privée d'animaux vifs. Cela d'autant plus que l'accès aux abattoirs est parfois difficile en terme logistique.

*Des réorganisation sont déjà prévue pour cette année 2025.*

Chaque année ou presque est agrémentée d'une fermeture d'abattoir aux petits ruminants ou d'une réorganisation. Cette année 2025 marquera soit la fin de l'abattoir de Ath, soit sa reprise par un (collectif) privé. Ce n'est pas très bon pour les filières ce manque de clarté, sachant que Ath abat 1/3 des ovins abattus en Belgique.